

ENGAGEMENT N° 25

Référence : E-25 (GM), Notes sténographiques du 29 avril 2013, volume 4, page 119

Demande : « Calculer les points de croisement avec les taux qui sont proposés par Gaz Métro et que l'on retrouve aux colonnes 21 à 24 de la pièce B-352. (Demandé par TCE) »

Réponse :

Les points de croisement entre les tarifs à débit stable D₃ et D₄ et le tarif général D₁ selon les taux proposés après modifications et rabais transitoires sont présentés à la colonne 5' du tableau ci-dessous.

Paliers tarifaires	Volume souscrit (m ³ /j)	POINTS DE CROISEMENT - CU (%)		
		Actuels Grille 2012	Proposés avant modif.	Proposés après modifications et rabais transitoires
	(1)	(2)	(5)	(5')
Palier 3.3	333	51,36%	50,48%	50,92%
Palier 3.4	1 000	53,30%	53,71%	54,81%
Palier 3.5	3 000	53,12%	52,48%	53,86%
Palier 4.6	10 000	57,64%	57,90%	59,59%
Palier 4.7	30 000	59,59%	60,77%	62,51%
Palier 4.8	100 000	57,47%	58,41%	60,04%
Palier 4.9	300 000	52,81%	53,43%	54,97%
Palier 4.10	1 000 000	45,39%	46,23%	47,41%

La variation des points de croisement entre les colonnes 5 et 5' résulte de l'ajustement de la grille de taux du tarif D₁ à compter du palier 36 500 m³/an à la suite de l'application des rabais transitoires aux anciens clients du tarif D_M.